

N° CARTE		BULLETIN D'INSCRIPTION 2018/2019 UTL Durance Provence		
COURS	<input type="checkbox"/>	STAGES	CONFÉRENCES	CAFÉS DÉBAT
NOM ET PRÉNOM :				
DATE DE NAISSANCE :		PROFESSION :		
ADRESSE :				
CODE POSTAL :		VILLE :		
TÉLÉPHONE :				
ADRESSE MAIL (en lettres majuscules) :				
NOM DES COURS		TARIF	- 30 % (sur justificatifs)	- 50 % (sur justificatifs)
TOTAL COURS				
ADHÉSION (individuelle : 35€ / couple : 60€)				
ADHÉSION minima sociaux / étudiant / - 16 ans / *non imposable (individuelle : 20€ / couple : 30€) <i>Justificatif présenté (avis de non imposition / carte étudiant / carte identité) * sous certaines conditions, nous consulter</i>				
<b>TOTAL COURS + ADHÉSION</b>				
<b>PAIEMENT</b>				
ESPÈCES	<input type="checkbox"/>	CHÈQUE	<input type="checkbox"/>	Nombre de chèques <input type="checkbox"/>
Le règlement est à effectuer avant le 1 <sup>er</sup> cours (possibilité de faire plusieurs chèques)				
N° chq.....	Somme.....	/ N° chq.....	Somme.....	
N° chq.....	Somme.....	/ N° chq.....	Somme.....	
N° chq.....	Somme.....	/ N° chq.....	Somme.....	
N° chq.....	Somme.....	/ N° chq.....	Somme.....	
<b>Nom du titulaire du chèque :</b>				
<b>A l'inscription, joindre deux photos d'identité. Pour les activités physiques une attestation d'assurance responsabilité civile et un certificat médical. Si vous ne souhaitez pas transmettre votre adresse mail, merci de fournir une enveloppe timbrée.</b>				
<i>Bulletin d'adhésion à renvoyer à <b>UTL Durance Provence, 3 bis Place de la Mairie, 04200 PEIPIN</b> avec votre règlement par chèque libellé à <u>UTL Durance-Provence</u></i>				

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR UTL DURANCE-PROVENCE

Tout participant doit être inscrit auprès du secrétariat avant d'assister aux cours. A l'issue de la première séance d'une activité choisie, les participants ont huit jours pour procéder à un changement ou annuler leur inscription. Les cours effectués seront facturés.

Des feuilles de présence en début de cours permettent de vérifier l'inscription des participants au cours fréquenté. Il est demandé impérativement de l'émarger.

Les participants sont tenus de respecter les créneaux horaires choisis au moment de leur inscription.

En cas d'annulation d'un cours, du fait de l'administration (par exemple si le nombre d'inscrits est insuffisant), le participant pourra en choisir un autre, ou récupérer son inscription. **En cas d'annulation de la part du participant, aucun remboursement ne sera effectué.**

Passé huit jours à dater du premier cours, toute demande de changement ou d'annulation sera refusée.

Apposez votre signature :